

AR Prefecture

006-210601316-20230113-D2023_02-DE

Recu le 25/01/2023

Département des alpes maritimes



Commune de Sallagriffon
(06910)

**Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal
De SALLAGRIFFON**

L'an deux mille vingt-trois, le treize janvier à 16h30

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Présents : Florence BONNARD, Sébastien JUBEAUX, Ivan CONSTANT, Jean-Pierre POU

Absent(s) : Noël FERRARO

Secrétaire de Séance : Florence BONNARD

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers | 06 |
| Présents | 05 |
| Votants | 05 |

Date de la convocation et affichage : 06/01/2023

Délibération D2023-02

Objet : Dotation Cantonale d'Aménagement 2021

Le Maire expose que la subvention relative à la DCA 2021 n'a pas été utilisée.

Le maire informe que le conseil départemental a accordé à la commune une subvention d'un montant de 30 000.00 € au titre de la DCA 2021 pour financer les travaux. La subvention ne pouvant pas dépasser les 80% du montant total hors taxe.

Il rappelle à l'assemblée délibérante qu'il est possible de demander à la Communauté de Communes des Alpes d'Azur de monter le dossier concernant les travaux dans le cadre de la dotation cantonale 2021.

Les honoraires de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes s'élèvent à 6 % du montant HT de l'opération, soit 2 252.30 €.

Par conséquent, le maire propose d'affecter la DCA 2021 à :

- La réfection de voirie au niveau de la rue Souto Lou Bureu
- La rénovation de la salle polyvalente
- L'enrobée du parking de la caoude

Il demande au conseil municipal s'il :

- accepte le projet de DCA 2021 pour un montant de 37 538,29 € HT
- accepte la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser dans le cadre de la DCA 2021 à la Communauté de Communes Alpes d'Azur
- l'autorise à signer tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce projet.
- autorise la CCAA à solliciter du Département une subvention à hauteur de 30 000.00 € pour la réalisation de ces projets

AR Prefecture

006-210601316-20230113-D2023_02-DE
Reçu le 25/01/2023

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'**approuver** le nouveau programme de DCA 2021 pour un montant de 37 538.29 € HT.
- de **confier** la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser dans le cadre de la DCA 2021 à la Communauté de Communes Alpes d'Azur
- d'**autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce projet.
- d'**autoriser la CCAA solliciter** du Département une subvention à hauteur de 30 000.00 € pour la réalisation de ces projets
- d'**entériner** les dispositions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces projets, lesquelles sont inscrites au budget primitif 2023.

VOTES :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire

